



Mairie de Fenieux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, AUDEBRAND Christelle, BOUTIN Mireille, GEAY Isabelle, RENAULT Françoise, MM. FOURRÉ Jean-Claude, LIÉBOT Jean-Michel, NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Procurations : Mme DUVAL Marina à LIÉBOT Jean-Michel et Mme SÉNÉCHAUD Julie à Mme TEXIER Valérie

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Projet de développement éolien : choix d'un opérateur éolien sur le territoire de la Commune

3D ENERGIES, opérateur public qui est en charge du développement des modes de production d'électricité à partir des énergies renouvelables pour le SIEDS, a effectué une présentation de son activité, des démarches et enjeux liés au développement d'un projet éolien au conseil municipal de Fenieux le vendredi 03 mars 2017.

3D ENERGIES a exposé les modalités et étapes du développement d'un projet éolien et a informé les membres du conseil municipal de l'intérêt d'exploiter un parc éolien sur la commune de Fenieux.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations et comparé avec 2 autres opérateurs :

- Confirme sa volonté de promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire de la Commune par 12 voix et 3 abstentions ;
- Donne son accord pour l'étude d'un projet éolien sur le territoire de la commune ;
- Donne son accord à 3D ENERGIES pour se positionner en tant qu'opérateur éolien exclusif sur le territoire communal ;
- Donne son accord de principe à 3D ENERGIES pour lancer les premières démarches d'étude d'un projet éolien sur le territoire communal, notamment les démarches foncières ;
- Demande à 3D ENERGIES d'associer la commune dans l'information et la concertation à la population ;
- Donne son accord de principe sur l'installation d'un mât de mesure éolien sur le territoire communal ;

Annulation de la délibération 2015-039 du 21/08/2015 (projet éolien sur le territoire de la Commune)

Le conseil ayant choisi 3D ENERGIES comme opérateurs éoliens, la délibération du 21/08/2015 est annulée.

Motion pour le maintien de la zone défavorisée de la Commune

Le conseil vote la motion de maintien de la zone défavorisée et de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel pour les agriculteurs.

Demandes de subvention

Le conseil accorde une subvention de 300 € à la coopérative scolaire pour une sortie pédagogique à l'Aquarium et au Muséum de La Rochelle et une subvention de 90 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres pour 2 apprentis de Fenioux.

Le conseil rejette les demandes de subvention du Foyer des élèves de l'EREA F. Dolto de Saint Aubin le Cloud, de l'APF des Deux-Sèvres, de France Adot79, de la MFR de Secondigny, d'alcool assistance, d'un hôpital pour les enfants, de l'UDAF, du PIAS des Deux-Sèvres, du Secours Populaire Français, de l'association des restaurants du Cœur des Deux-Sèvres et de l'association Solidarité Paysans Région Poitou-Charentes.

Informations et questions diverses

- Boulodrome : des toilettes sèches sont commandées à l'entreprise LIBNER.
- Cuisine cantine scolaire : des devis vont être demandés pour isoler et changer les ouvertures ainsi que mettre aux normes alimentaires les parois murales.
- Hameaux : une étude va être réalisée pour attribuer un numéro à chaque foyer.

A Fenioux le 9 mars 2017

La secrétaire de séance,
V. TEXIER

Le maire,
J.-P. BASTY